

Belgium-Brussels: Interpretation services

OJ S 107/2014 05/06/2014

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Bureau du secrétaire général des écoles européennes

Postal address: c/o Commission européenne, Rue Joseph II 30 (JII/30)

Town: Bruxelles

Postal code: 1049

Country: Belgium

For the attention of: Mme Natacha Ghenne

E-mail: natacha.ghenne@eursc.org

Telephone: +32 22976232

Fax: +32 25130267

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.eursc.eu>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Body governed by public law

I.3. Main activity

Education

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Recrutement d'une société d'interprétation pour des réunions organisées en Belgique et à l'étranger.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 22: Personnel placement and supply services

NUTS code BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in months: 48

Estimated total value of purchases for the entire duration of the framework agreement

Estimated value excluding VAT:

Range: between 500 000 and 700 000 EUR

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le Bureau du secrétaire général des écoles européennes organise chaque année diverses réunions pour lesquelles une interprétation simultanée dans plusieurs langues (langues officielles de l'Union européenne) est requise.

Ces réunions pédagogiques, statutaires, administratives, financières, informatiques et juridiques sont en moyenne au nombre de 40 par an et se déroulent pour la plupart en Belgique dans nos salles situées Rue Joseph II 30 à 1049 Bruxelles .

Nos salles sont pourvues du matériel nécessaire (cabines, casques, micros, etc...).

En général 1 réunion de 3 jours par an à lieu dans le pays qui assure la présidence du conseil supérieur.

Les réunions peuvent se tenir par journée ou par demi-journée et nécessiter l'interprétation dans une ou plusieurs des 24 langues européennes.

II.1.6. CPV code(s)

79540000 Interpretation services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Approximativement 40 réunions par an avec un nombre de participants par réunion variable de 20 à 90 personnes, dont plus ou moins 5 réunions d'1/2 journée.

Ces réunions peuvent nécessiter de l'interprétation qui varie entre 2 et 8 langues.

Les 24 langues européennes peuvent être demandées, les langues les plus utilisées sont l'anglais, le français, l'allemand, ainsi que la langue de la présidence qui change chaque année scolaire (pour la première année il s'agit du bulgare, ensuite du tchèque).

Estimated value excluding VAT:

Range: between 500 000 and 700 000 EUR

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucun.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le donneur d'ordre s'engage à honorer les factures à 30 jours fin de mois après réception de la facture. Ce paiement se fera sur base d'un relevé précis des prestations d'interprétariat indiquant notamment, la date, le lieu, l'heure de début et de fin de la réunion. La facture sera accompagnée d'une copie du bon de commande envoyé par le donneur d'ordre;

En ce qui concerne le remboursement des frais encourus par le prestataire dans l'exercice de la mission:

1) aucun frais de déplacement ne sera pris en compte pour les réunions qui se tiennent en Belgique sauf dans le cas d'un interprète qu'il faut faire venir de l'étranger;

2) pour les réunions qui se tiennent hors de la Belgique des frais de déplacements seront portés en compte.

— les frais de déplacements, pour autant que le moyen de transport choisit soit le plus économique. Les frais devront être justifiés par les documents appropriés,

— un Per diem (par interprète et par jour, couvrant le logement et les repas).

Le prestataire remettra au donneur d'ordre, au plus tard dans le mois qui suit la prestation, un relevé des frais encourus, accompagné des documents justificatifs relatifs aux dépenses précitées.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

les demandes de participation doivent être envoyées avant le 16/07/2014(12:00), par courrier recommandé, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante: Bureau du secrétaire général des écoles européennes, c/o Commission européenne, Rue Joseph II 30 JII/30-02 /076 (Mme Ghene) 1049 Bruxelles, Belgique.

Les demandes de participation peuvent également être déposées en main propre à la même adresse, dans ce cas un accusé de réception daté et signé sera remis.

Sont exclus de la participation à un marché les candidats ou les soumissionnaires :

a) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;

b) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle;

c) qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que

les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier;

d) qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter;

e) qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés;

f) qui, suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financés par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

Sont exclus de l'attribution d'un marché les candidats ou les soumissionnaires qui, à l'occasion de la procédure de passation de ce marché :

a) se trouvent en situation de conflit d'intérêts;

b) se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

Les candidats invités à soumissionner doivent joindre à leur offre une déclaration sur l'honneur, dûment signée et datée, attestant qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'exclusion de l'attribution du marché. Chaque attributaire du marché devra fournir, dans le délai indiqué dans le cahier des charges par le pouvoir adjudicateur et avant signature du contrat, les documents suivants étayant la déclaration sur l'honneur concernant les cas d'exclusion de la participation au marché:

— un extrait récent du casier judiciaire ou, à défaut, un document récent équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays où le soumissionnaire est établi, dont il résulte que le soumissionnaire ne se trouve pas dans les situations d'exclusion de la participation à un marché décrites sous a), b) et e),

— un certificat récent délivré par l'autorité compétente du pays où le soumissionnaire est établi, dont il résulte que le soumissionnaire a rempli ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et ses obligations relatives au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Lorsqu'un tel document ou certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, à défaut, solennelle faite par le soumissionnaire devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays du candidat.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

— déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires relatif aux services couverts par le présent avis de marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices. En cas de groupements, ces documents devront être fournis individuellement pour chaque membre. Un document faisant état des chiffres consolidés dans le domaine couvert par le présent avis de marché devra également être produit,

— comptes (bilan et compte de résultat) des 3 derniers exercices, certifiés par un audit externe, ou déclaration bancaire ou preuve de souscription d'une assurance couvrant les risques professionnels. En cas de groupement, ces documents devront être fournis individuellement pour chaque membre. Un document consolidé contenant la somme des données des membres du groupement devra également être produit,

— si les références ci-dessus ne peuvent être produites, preuve de la capacité économique et

financière par tout autre moyen que le pouvoir adjudicateur jugera approprié.
Si les candidats envisagent de recourir aux capacités d'autres entités (société mère par exemple), ils devront remettre un engagement écrit de ces dernières, confirmant qu'elles mettront les ressources nécessaires à l'exécution du marché à la disposition des candidats. Le Secrétaire général des écoles européennes se réserve le droit de ne pas retenir une offre ne répondant pas aux conditions définies dans le présent document.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Les candidats doivent pouvoir apporter la preuve qu'ils possèdent les capacités, l'expérience et les compétences requises pour l'exécution des tâches au moyen des documents suivants:

- les références détaillées des services de nature similaire prestés au cours des 3 dernières années (2011, 2012 et 2013) par les candidats, avec indication des montants, des dates, des bénéficiaires publics ou privés impliqués,
- les références détaillées des marchés ou des services exécutés par les candidats pour le compte des institutions de l'Union européenne au cours des 3 dernières années (2011, 2012 et 2013), avec indication des montants, des dates et des bénéficiaires,
- une description de l'organigramme actuel du candidat ainsi qu'une déclaration indiquant les effectifs moyens du candidat pendant les 3 dernières années (2011, 2012 et 2013). La description des effectifs moyens devra détailler le nombre d'interprètes disponibles pour couvrir les 24 langues officielles de l'Union européenne.

Si les services et marchés dont il est fait référence sont exécutés en faveur de pouvoirs adjudicateurs, leur bonne exécution pourrait devoir être attestée par des certificats délivrés ou contresignés par l'autorité.

Minimum level(s) of standards possibly required:

L'interprétariat doit pouvoir être assuré dans les 24 langues officielles de l'Union européenne.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Restricted

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

BSGEE/2014/05: Recrutement d'une société d'interprétation pour des réunions organisées en Belgique et à l'étranger.

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

16.7.2014 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

English. French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de première instance de Bruxelles

Town: Bruxelles

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Bureau du secrétaire général des écoles européennes, Chambre de Recours

Postal address: c/o Commission européenne, Rue Joseph II 30/JII 30

Town: Bruxelles
Postal code: 1049
Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice
3.6.2014